**33e session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

(Genève, le 7 mai 2019)

**Intervention du Luxembourg**

Le Luxembourg salue la délégation de la République démocratique du Congo et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Ma délégation salue les évolutions positives enregistrées en RDC, notamment l'incorporation du Statut de Rome dans le droit national.

Pour autant, le Luxembourg rappelle l’importance de poursuivre les réformes de l’état congolais et reste préoccupé par la gravité des violations et abus des droits de l’homme, en particulier par l’ampleur des violences sexuelles perpétrées en RDC.

Le Luxembourg souhaite formuler les 3 recommandations suivantes:

1. Renforcer la stratégie nationale contre les violences sexuelles en impliquant les survivantes et garantir leur accès à la justice, aux soins ainsi qu’aux activités génératrices de revenus et faire en sorte que les auteurs de ces crimes soient poursuivis et condamnés;
2. Continuer à coopérer avec la CPI dans son enquête sur des crimes de guerre et crimes contre l'humanité engagée en RDC depuis 2002;
3. Garantir davantage les droits des journalistes et des défenseurs des droits humains, ainsi que ceux des opposants politiques en améliorant le cadre législatif relatif à la liberté d'expression, d’association et de réunion.

Je vous remercie.